PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme d'Orléans

Pièce 6.1.2

- PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal d'Orléans du 04 juillet 2016
- PLU arrêté par délibération du Conseil de Métropole du 28 février 2019
- PLU approuvé par délibération du Conseil de Métropole du 28 novembre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Métropole du 28/11/2019

Le Président,
Olivier CARRÉ

AGIR Proximité ATTRACTIVITÉ PROJETS ENSEMBLE Naturellement VAL DE LOIRE 22 communes ORLÉANS MÉTROPOLE destin AMBITION Rayonnement AVENIR

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

RELATIVE AUX COMMUNICATIONS

- A4 - Cours d'eau
- EL3 - Marchepied
- EL7 - Alignement
- EL11 - Route expresse et déviation
- T1 - Voies ferrées
- T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement (applicable sur tout le territoire)

RELATIVE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (centre)
- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de protection)
- PT2 - Zone secondaire de dégagement
- PT2 - Zone spéciale de dégagement
- PT3 - Communication électronique (cable, partiellement cartographié)

RELATIVE À L'ÉNERGIE

- I3 - Canalisation de transport de gaz
- I3 - Bande de servitude SUP1
- I4 - Poste électrique
- I4 - Enceinte de poste
- I4 - Transport électrique aérien
- I4 - Transport électrique souterrain

RELATIVE AU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

- AC1 - Monument historique classé
- AC1 - Monument historique inscrit
- AC1 - Périmètre des abords
- AC2 - Site classé (arbre)
- AC2 - Site classé
- AC2 - Site inscrit
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AS1 - Périmètre de protection immédiat
- AS1 - Périmètre de protection raproché
- AS1 - Périmètre de protection éloigné

RELATIVE À LA SÉCURITÉ

- EL2bis - Levées
- PM1 - Plan de Prévention des Risques

RELATIVE À LA SALUBRITÉ

- INT1 - Cimetière

Nota :
Pour connaître avec précision la position géographique des servitudes, il convient de contacter le gestionnaire.
Les servitudes PT1, PT2, PT3 sont partiellement cartographiées.
La servitude JS1 n'est pas cartographiée.

Echelle d'origine : 1/9 000e
Format : 84,1 cm x 118,8 cm

0 500 Mètres
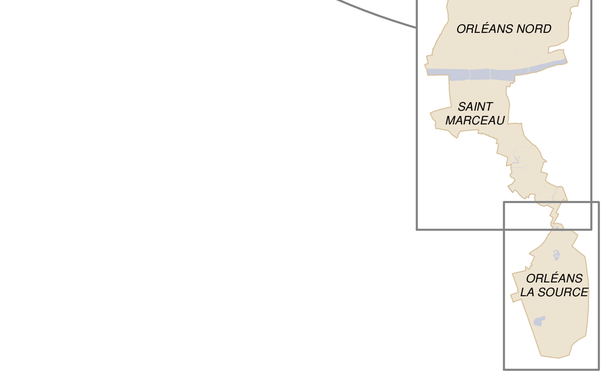
N